Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires

I.1 Numéro du document

FR-BIO-16.250-0049183.2023.002

I.2 Type d'Opérateur

☑ Opérateur
☐ Groupe d'opérateurs

I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs

Nom	**GAEC DE BIROL**		
Adresse	**Lieu dit Le Birol - Route de Belpech 09100 Pamiers**		
Pays	**France**	Code ISO	**FR**

I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle

Autorité	**QUALISUD (FR-BIO-16)**		
Adresse	**6 Rue Georges Bizet , 47200, Marmande**		
Pays	**France**	Code ISO	**FR**

I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs

- Production
- Préparation

I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production

- (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux
  Méthode de production:
  – production biologique, sauf durant la période de conversion

- (b) Animaux et produits animaux non transformés
  Méthode de production:
  – production biologique, sauf durant la période de conversion
  – production durant la période de conversion

- (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine
  Méthode de production:
  – production de produits biologiques

DÉLIVRÉ

Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.

I.7 Date, lieu

Date	**14 septembre 2023 11:03:22 +0200 CEST**	Nom et signature	**QUALISUD**
Lieu	**Marmande (FR)**		Digitally signed by: QUALISUD (QUALISUD) Date: 2023-09-14 09:03:23 UTC

I.8 Validité

Certificat valable du **31/03/2023** au **31/12/2024**

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques

II.1 Répertoire des produits

Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848	
Orges		Biologique
Pommes de terre (hors féculière)		Biologique
Fèves, sèches (yc féveroles)		Biologique
Blé tendre		Biologique
Prairie permanente		Biologique
Prairie temporaire		Biologique
Luzerne		Biologique
Mélanges fourragers		Biologique
Maïs fourrage		Biologique
Mélanges Céréales-légumineuses		Biologique
Mélanges Céréales-légumineuses : RG, paturin, luzerne		Biologique
Yaourts et autres produits lactés fermentés ou acidifiés : Yaourt à boire :		Biologique
vanille, fruits rouges, citron, nature sucré		Biologique
Yaourts et autres produits lactés fermentés ou acidifiés : Yaourt Bi-couche :		Biologique
chataigne, caramel beurre salé, fruits rouges, citron,		Biologique
pomme-vanille, figue, abricot, pêche, pruneau		Biologique
poire, framboise, fraise, myrtilles,		Biologique
saveur d'automne, confiture de lait		Biologique
Yaourts et autres produits lactés fermentés ou acidifiés : Yaourt fermiers :		Biologique
Nature, nature sucré, vanille, café		Biologique
Lait et crème, concentrés ou contenant des sucres ajoutés ou d'autres édulcorants, sous forme autre que solide : Crème dessert :		Biologique
chocolat, caramel, café		Biologique
Fromages : Fromages frais :		Biologique
ail et fines herbes, figues-noix, petit frais moulés		Biologique
Fromages : Fromage blanc		Biologique
Beurre et pâtes à tartiner laitières : Confiture de lait : nature, praliné, chocolat		Biologique
Beurre et pâtes à tartiner laitières : Beurre		Biologique
Lait et crème contenant plus de 6 % de matières grasses, non concentrés, ni sucrés : Crème fraîche : épaisse et liquide		Biologique
Viande de mouton, fraîche ou réfrigérée : Saucisse, merguez		Biologique
Viande de mouton, fraîche ou réfrigérée : Agneau, brebis et béliers		Biologique
Viande bovine, fraîche ou réfrigérée : steack haché		Biologique
Viande bovine, fraîche ou réfrigérée : Veau et/ou vache		Biologique
Lait de vache, brut : Lait cru		Biologique
Béliers		Biologique
Agnelles de renouvellement		Biologique
Veaux (< 8mois) : Mâles +2ans		Biologique
Veaux (< 8mois) : Mâle - 1an		Biologique
Génisses renouvellement (>8 mois) : moins d'un an		Biologique
Génisses renouvellement (>8 mois) : de 1 à 2 ans -		Biologique
Génisses renouvellement (>8 mois) : de plus de 2 ans		Biologique
Lait de vache, brut : lait de vache		Biologique
Vaches laitières, vivantes : Vâches adulte		Biologique

II.2 Quantité de produits

II.3 Informations sur les terres

II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs

II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées

DÉLIVRÉ

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques

II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848

II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant

II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848

Nom de l'organisme d'accréditation	**COFRAC**
Hyperlien vers le certificat d'accréditation	**https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf**

II.9 Autres informations

Document justificatif fourni à l'opérateur conformément au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par l'INAO.

DÉLIVRÉ